UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1911-1912



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1912

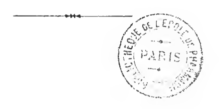
UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

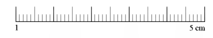
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1911-1912



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1912



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS



ADMINISTRATION

MM. GAUTIER, Directeur, ✻, ✿ I.
BOUCHARDAT, Assesseur, O. ✻, ✿ I.
E. MUSSON, Secrétaire, ✻, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. BOUCHARDAT, O. ✻, ✿ I.....	Hydrologie et minéralogie.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, O. ✻, ✿ I..................	Botanique générale.
VILLIERS, ✻, ✿ I............	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✻, ✿ I.........	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✻, ✿ I............	Chimie minérale.
RADAIS, ✻, ✿ I...............	Cryptogamie.
BÉHAL, O. ✻, ✿ I............	Chimie organique.
PERROT, ✻, ✿ I..............	Matière médicale.
COUTIÈRE, ✻, ✿ I............	Zoologie.
BERTHELOT, ✿ I.............	Physique.
GRIMBERT, ✿ I................	Chimie biologique.
MOUREU, Membre de l'Institut, ✻, ✿ I......................	Pharmacie chimique.
LEBEAU, ✿ I....................	Toxicologie.

Directeur honoraire : M. GUIGNARD, O. ✻, ✿ I.

Professeur honoraire : M. JUNGFLEISCH, O. ✻, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. GUERBET, ✿ I.	MM. GUÉRIN, ✿ I.
DELÉPINE, ✿ I.	GUEGUEN, ✿ I.
VALEUR, ✿ A.	LUTZ, ✿ I.
BOUGAULT, ✿ I.	HÉRISSEY, ✿ I
TASSILLY, ✿ I.	

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. DEFACQZ, ✿ I...............	Chimie générale.
COUSIN, ✿ I.................	Chimie analytique.
SOUÈGES, ✿ A...............	Micrographie.
MOURLOT, ✿ I..............	Physique.
BARTHELAT, ✿ I............	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. JAVILLIER, ✿ A.
Bibliothécaire en chef : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 11 juillet 1912, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Gautier, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1912.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa délibération a été approuvée par décision ministérielle du 23 août 1912.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Bougault, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats des dits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 14 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1912.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, le 29 novembre, en séance privée, par M. Gautier, Directeur de l'École, assisté de M. Musson, Secrétaire, qui a proclamé les noms des étudiants ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés à la suite des concours
de l'année scolaire 1911-1912.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).
M. Delauney (Pierre), né le 25 mars 1892 à Évreux (Eure).

2e prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).
M. Arnold (René), né le 11 octobre 1892 à Écouché (Orne).

Citations honorables :
MM. Lecoq (Raoul); Perrier (Jean); Villette (Henri).

DEUXIÈME ANNÉE

1er prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).
M. Bach (Denis), né le 15 avril 1887, à Saint-Bonnet-de-Chirac (Lozère).

2e *prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

Non décerné.

TROISIÈME ANNÉE

1er *prix* (Médaille d'or de 300 francs).

M. Nepveux (Floride), né le 21 juillet 1888 à Maubeuge (Nord).

2e *prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Benoist (Marcel), né le 24 novembre 1886 à Vincennes (Seine).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Médailles d'argent :

1re *médaille :* M. Baillot (Georges), né le 27 août 1880 à Nantes (Loire-Inférieure).

2e — *ex æquo* : M. Patout (Pierre), né le 14 juillet 1892 à La Coulonche (Orne) ; M. Nicolas (Victor), né le 18 octobre 1888 à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

Citations honorables :

MM. Berlioz (Jacques) ; Boudaud (Maurice) ; Lagarde (Louis).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Médaille d'argent :

ex æquo : M. Cotton (Anatole), né le 19 janvier 1883 à Lyon (Rhône) ; M. Guillon (Marcel), né le 12 décembre 1890 à Château-du-Loir (Sarthe).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Médailles d'argent :

1re médaille : M. Dalloz (Jean) né le 5 juillet 1885 à Paris.

2e — *ex æquo :* M. Boissy (Jean), né le 7 juin 1887 à Paris ; M. Bourquin (Victor), né le 14 novembre 1889 à Ronchamp (Haute-Saône).

Citations honorables :

MM. Benoist (Marcel), déjà nommé ; Couraud (Augustin).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Médailles d'argent:

1re *médaille* M. Boissy (Jean), né le 7 juin 1887 à Paris, déjà nommé.

2e — *ex æquo*: M. Benoist (Marcel), né le 24 novembre 1886 à Vincennes (Seine), 3e nomination; M. Moniotte (Maurice), né le 8 décembre 1878 à Chauffours (Eure-et-Loir).

Citations honorables:

MM. Couraud (Augustin), déjà nommé; Nepveux (Floride), déjà nommé; Bourquin (Victor), déjà nommé; Martel (Charles); Caron (Lucien); Duclos (Paul); Volmar (Victor).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Médailles d'argent :

1re *médaille :* M. Boissy (Jean), né le 7 juin 1887 à Paris, 3e nomination.

2e — *ex æquo* M. Benoist (Marcel), né le 24 novembre 1886 à Vincennes (Seine), 4e nomination; M. Volmar (Victor), né le 25 février 1887 à Marseille (Bouches-du-Rhône), déjà nommé.

Citations honorables:

MM. Moniotte (Maurice), dejà nommé; Duclos (Paul), déjà nommé.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (800 francs. — Médaille d'argent).

M. Nalpasse (Rodolphe,) né le 1er juillet 1884 à Andrinople (Turquie).

Prix Laroze (900 francs).

Non décerné.

Prix Laillet (600 francs).

M. Bouchereau (Pierre), né le 4 avril 1888 au Fief-Sauvin (Maine-et-Loire).

Prix Lebeault (600 francs).

M. Dano (Georges), né le 19 février 1888 à Dunkerque (Nord).

Prix Desportes (525 francs).

M. Boissy (Jean), né le 7 juin 1887 à Paris, 4e nomination.

Prix Henri Buignet.

1er *Prix* (700 francs).

M. Bach (Denis), né le 15 avril 1887 à Saint-Bonnet-de-Chirac (Lozère), déjà nommé.

2e *Prix* (400 francs).

M. Villuis (Fernand), né le 26 juin 1890 à Villenauxe (Aube).

Prix Flon (900 francs).

M. Lasausse (Édouard), né le 30 septembre 1881 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Prix Gobley (2.700 francs) (*biennal*).

Sera décerné en 1913

Rapport de M. Bougault,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1911-1912

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous présenter le Rapport dont vous m'avez chargé sur les concours des prix de l'année scolaire 1911 - 1912.

Suivant l'ordre communément adopté, les résultats de ces concours seront énumérés comme suit : prix de l'École, prix des Travaux pratiques, prix de Fondation.

Après cet exposé, j'appellerai votre attention sur les particularités qu'il présente et les observations qu'il me paraît devoir comporter.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Le nombre des candidats inscrits s'est élevé au chiffre relativement élevé de vingt et un; quatorze ont pris part aux épreuves écrites; neuf ont terminé le concours.

1° Épreuve écrite.

1° Physique : *Réfraction de la lumière à travers les prismes.*

2° Chimie minérale : *Analogie et différence des hydracides de la première famille.*

3° Botanique : *Ovule des Angiospermes. Développement et constitution de ses diverses parties jusqu'à la fécondation.*

2° Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange *de sels.*

3° Reconnaissance.

Vingt plantes, dix animaux, dix minéraux.

4° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après un temps égal de réflexion, sur les Nématodes.

L'ensemble du concours a été très satisfaisant. Le jury propose de décerner :

Le *premier prix* à M. Delauney (77 points 5), sur un maximum de 100 points.

Le *second prix* à M. Arnold (72 points 5) et des *mentions honorables* à MM. Lecoq, Perrier et Villette, ex æquo (63 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Cinq candidats inscrits ; un seul a subi la totalité des épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° CHIMIE ORGANIQUE : *Généralités sur les corps une fois acide et une fois alcool; étude particulière de l'acide lactique.*

2° PHARMACIE CHIMIQUE : *Formol et hexaméthylène-tétramine.*

3° CRYPTOGAMIE : *Les champignons vénéneux.*

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes, après un temps égal de préparation sur le sujet suivant : *Acide carbonique et ses dérivés ; urée et ses dérivés.*

3° Épreuve pratique.

Analyse qualitative : Déterminer la composition d'un mélange de sels : *azotate d'aluminium, azotate de zinc et chlorure de magnésium.*

Analyse quantitative : Dosage du brome dans une solution de bromure de potassium (à 15 gr.20 par litre).

4° Reconnaissance.

Vingt plantes fraîches et dix minéraux.

Le jury propose de décerner le *premier prix* au seul candidat ayant pris part à toutes les épreuves.

M. BACH (77 points 5) sur un maximum de 100 points.

TROISIÈME ANNÉE

Sur cinq candidats inscrits, trois ont pris part à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° Chimie analytique : *Falsifications du beurre : méthode de recherche de ces falsifications ; indiquer seulement le principe de ces méthodes.*

2° Pharmacie galénique : *Des procédés de dissolution employés à la préparation des médicaments du Codex de 1908.*

3° Matière médicale : *Produits fournis par la famille des Strychnées.*

2° Épreuve orale.

Pharmacie chimique : *Acide tartrique.*

3° Épreuves pratiques.

A. — Physique : 1° *Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique d'un liquide actif.*

2° *Déterminer la température d'ébullition d'un liquide organique.*

B. — Micrographie : 1° *Détermination d'une feuille à l'aide de ses caractères histologiques* (Camphrier).

2° *Examen d'une poudre prélevée comme poudre de belladone* (substitution totale de la belladone par le Phytolacca decandra).

4° Reconnaissance.

Vingt drogues simples, dix médicaments chimiques et dix médicaments galéniques.

Le jury regrette que l'une des questions écrites ait été traitée par M. Benoist d'une façon qui a paru fantaisiste, car les autres épreuves de ce candidat étaient excellentes. Il propose de décerner :

Le *premier prix* à M. Nepveux (70 points 5) sur un maximum de 100 points.

Le *deuxième prix* à M. Benoist (68 points 75)

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Les vingt et un élèves, désignés par leurs notes antérieures, se sont présentés au concours final et ont effectué les épreuves suivantes :

1° *Préparation de l'éthylène et du bromure d'éthylène.*

2° *Préparation du chlorure ferreux hydraté cristallisé.*

3° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse contenant : chlorure d'antimoine, chlorure de baryum, azotate d'aluminium.*

Le classement des candidats s'établit, en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.) ;

2° Des notes obtenues aux quatre revues de produits (max 80 p.);

3° Des résultats des six concours de l'année (max. 120 p.);

4° Des résultats du concours définitif (max. 40 p.).

Le jury, satisfait de la valeur des épreuves, propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Baillot (285 points) sur un maximum de 320 points.

Une *deuxième médaille* à MM. Patout et Nicolas (280 p.).

Des *mentions honorables* à MM. Berlioz (276 points), Boudaud et Lagarde (275 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Sur quatorze élèves, choisis d'après les notes de laboratoire et d'interrogation, dix se sont présentés et ont effectué les épreuves éliminatoires suivantes :

1° *Déterminer la densité d'un alliage stibio-trizincique par la méthode du flacon.*

2° *Mesurer le pouvoir rotatoire spécifique d'une essence de térébenthine russe.*

Trois candidats : MM. Bach, Cotton et Guillon, ont été admis à subir les épreuves définitives.

1° *Grossissement d'un microscope,*

2° *Constante électrolytique du gaz tonnant.*

L'ensemble du concours a été très satisfaisant.

MM. Guillon et Cotton, en particulier, ont apporté dans leurs mesures une grande précision ; d'autre part, leurs notes antérieures de travaux pratiques et d'interrogation étant sensiblement équivalentes, le jury propose de leur attribuer le *prix ex æquo*.

TROISIÈME ANNÉE

Chimie analytique

Quinze élèves avaient été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours final ; ils se sont tous présentés.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Étant donné une solution ne contenant que de l'iodure et du chlorure de potassium purs ; sachant en outre que 10*$^{cm^3}$ *de cette solution laissent à 100° un résidu sec pesant 0 gr. 155, déterminer par la méthode au chromate et à l'aide d'une solution d'azotate d'argent renfermant 15 grammes de ce sel par litre, le poids de chlorure et le poids d'iodure de potassium contenus dans 10*$^{cm^3}$ *de solution.*

2° *Analyse qualitative d'une solution aqueuse contenant : phosphate de calcium, chromate d'ammonium, acide chlorhydrique et chlorure de zinc.*

Le classement des élèves s'établit en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les préparateurs (max. 80 p.) ;

2° Des résultats des quatre concours effectués dans l'année (max. 120 p.) ;

3° Des résultats du concours final (max. 40 points).

Le jury, très satisfait des diverses épreuves, propose d'accorder :

Une *première médaille* à M. Dalloz (214 points) sur un maximum de 240 points.

Des *deuxièmes médailles* à MM. Boissy et Bourquin (206 p.).

Des *mentions honorables* à MM. Benoist (191 points) et Couraud (190 points).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Sur vingt-deux élèves admis à prendre part au concours définitif, quatorze se sont présentés et ont accompli les épreuves suivantes :

1° *Détermination d'une tige de Térébinthacée* (Pistacia vera).

2° *Examen d'une poudre de rhubarbe, additionnée de corozo, de coques d'amandes, de fécule de pommes de terre et de farine de sarrasin.*

Dans son ensemble le concours a été très satisfaisant, et le jury, tenant compte à la fois des notes de travail, de cahier et des notes des concours antérieurs, propose d'accorder les récompenses suivantes :

Une *première médaille* à M. Boissy (184 points) sur un maximum de 200 points.

Des *deuxièmes médailles ex æquo* à MM. Benoist et Moniotte (171 points).

Des *mentions honorables* à MM. Couraud (165 points), Nepveux (159 points), Bourquin et Martel (156 points), Caron (152 points), Duclos (146 points), Volmar (139 points).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Dix-neuf candidats étaient admis à concourir ; sept ont subi l'ensemble des épreuves comprenant :

1° *Examen bactériologique d'un crachat.*

2° *Examen bactériologique d'un pus.*

3° *Reconnaissance de dix cryptogames.*

Le concours a été particulièrement brillant. Le jury propose de décerner :

Le *premier prix* à M. Boissy (88 points) sur un maximum de 100 points.

Deux *seconds prix ex æquo* à MM. Benoist et Volmar (81 points 5).

Des *mentions honorables* à MM. Moniotte (78 points) et Duclos (71 points).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier

Un seul mémoire a été déposé, par M. Rodolphe Nalpasse, sur le sujet imposé par l'École et qui a pour titre : *Fougères médicinales, substitutions, falsifications.*

Il est divisé en deux parties, la première étant consacrée à des notions générales sur les Fougères et la seconde à l'étude particulière des Fougères médicinales.

Les notions générales sont exposées avec assez de détails et elles contiennent une bibliographie assez complète, dans laquelle se glissent malheureusement quelques inexactitudes et omissions. Elles conduisent l'auteur à adopter une classification basée à la fois sur la morphologie externe et l'anatomie, mais sur l'établissement de laquelle il se montre trop sobre de détails.

Dans la partie anatomique, certaines espèces médicinales ont plus particulièrement retenu l'attention. C'est ainsi qu'un chapitre entier est consacré à l'étude des poils de *Cibotium*, désignés sous les noms de Penghawar-djambi, Pakoé-Kidang, Pulu. L'auteur précise les données relatives à ces produits sur lesquels on avait jusqu'ici des idées assez confuses. La Fougère mâle est également étudiée en détail, ainsi que ses substitutions et falsifications ; il en est de même des Capillaires, principalement du Capillaire de Canada qui fournit un exemple intéressant de gamostélie véritable.

Bien qu'il se glisse dans cette partie du mémoire quelques omissions fâcheuses, par exemple celle des poils sécréteurs internes du *Polystichum spinulosum* et celle de l'étude anatomique des écailles garnissant la base des frondes de la plupart des Fougères, elle n'en représente pas moins un effort digne d'encouragement et qui est le prélude d'une bonne mise au point de la question. Aussi le jury a-t-il attribué à ce mémoire 50 points sur 60.

L'épreuve de reconnaissance (30 drogues sèches et 10 plantes fraîches) a mérité 22 points sur 30 ; mais la dissertation a été moins satisfaisante : 4 points sur 10.

Le total des points obtenus par le candidat est donc 76 sur un maximum de 100. Aussi le jury propose-t-il d'accorder le *prix Menier* à M. Nalpasse.

Prix Laillet

Sur trois candidats inscrits, deux ont remis une épreuve écrite, un seul a pris part à toutes les épreuves.

Ces épreuves ont été les suivantes :

1° Écrit : *Les Insectes et en particulier les Coléoptères.*

2° Oral : *Les Cestodes.*

3° Reconnaissance : *Vingt animaux ou parties d'animaux.*

Le concours a été satisfaisant et le jury propose d'accorder le prix à M. Bouchereau, qui a obtenu 65 points sur un maximum de 100.

Prix Laroze

Ce prix n'a pas été décerné.

Le seul mémoire déposé pour concourir à ce prix a dû être rendu à son auteur : les matières traitées ne rentraient pas dans le cadre exigé par le règlement du concours.

Prix Lebeault

Deux candidats se sont présentés et ont effectué toutes les épreuves, savoir :

1° Écrit : *Chloral et Chloroforme.— Sérum antidiphtérique.*

2° Reconnaissance : *Dix médicaments galéniques et dix médicaments chimiques.*

Le jury propose de décerner le *prix Lebeault* à M. Dano qui a obtenu 69 points sur un maximum de 100.

Prix Desportes

Deux candidats, MM. Boissy et Moniotte étaient inscrits pour le concours et ont subi la totalité des épreuves, savoir :

1° Épreuve écrite : *Homologie des organes reproducteurs mâles et femelles chez les Cryptogames vasculaires et les Phanérogames.*

2° Épreuve pratique : *Étude histologique d'une Artocarpée et détermination d'un échantillon fongique appartenant aux Basidiomycètes.*

3° Reconnaissance : *Soixante plantes.*

Le concours a été remarquablement tenu et les deux candidats ont fait preuve de connaissances étendues en Botanique.

Si les conditions d'attributions du *prix Desportes* avaient permis de décerner deux récompenses, le jury n'aurait pas manqué de faire cette proposition.

Néanmoins, M. Boissy s'étant montré supérieur dans la majorité des épreuves, se classe premier et le jury propose de lui décerner le prix.

Prix Buignet

Le sujet proposé était :

1° *Miroirs plans.*

2° *Exposer les notions fondamentales de l'hydrodynamique et de l'aérodynamique et leurs applications.*

Trois candidats, MM. Bach, Cotton et Villuis, ont remis des copies.

Celle de M. COTTON, rédigée dans une forme correcte, dénote des connaissances théoriques étendues sur certains points, mais présente des lacunes importantes, particulièrement en ce qui concerne la deuxième question.

M. VILLUIS a traité les deux questions d'une manière satisfaisante, cependant sa copie présente des omissions et quelques erreurs. Il y a lieu de lui reprocher l'emploi d'expressions impropres ou incorrectes à propos de l'hydrodynamique et de l'aérodynamique.

M. BACH a bien traité la première question, quoique la démonstration de la formation des images dans les miroirs plans laisse à désirer. L'exposé de la deuxième question, tout en étant satisfaisant, n'est pas exempt de critiques. C'est ainsi que la théorie du siphon est présentée d'une manière confuse et même incorrecte. Néanmoins, dans son ensemble, la copie de M. BACH est nettement supérieure à celle de ses concurrents.

Le jury propose donc d'attribuer le *premier prix* à M. BACH et le *second prix* à M. VILLUIS.

PRIX FLON

Un seul mémoire a été présenté cette année pour concourir au *prix Flon*. Il est dû à M. ED. LASAUSSE, pharmacien de 1re classe, licencié ès sciences physiques. Il a pour titre : *Action des sulfites alcalins sur les acides acétyléniques*.

Dans une première partie de son travail, l'auteur rappelle brièvement les différentes réactions d'addition, à la liaison acétylénique, des réactifs tant minéraux qu'organiques. Parmi les premiers, les sulfites de sodium neutre ou acide, n'avaient pas encore été employés. M. LASAUSSE a comblé

cette lacune en se bornant jusqu'à présent au cas des acides acétyléniques et de leurs éthers.

En faisant réagir, par exemple, le bisulfite de sodium sur le phényl-propiolate de méthyle, il a réussi à obtenir un produit d'addition à molécules égales des deux composés. Ce produit peut théoriquement correspondre soit au cinnamate de méthyle-β-monosulfonate de sodium, soit au cinnamate de méthyle-α-monosulfonate de sodium. M. Lasausse a très habilement résolu la question par deux voies distinctes : l'hydrolyse par l'acide chlorhydrique concentré en tube scellé à 135° fournit de l'acétophénone ; d'autre part la fusion sodique scinde le produit en acétate et benzoate alcalins. Il en résulte que le produit de fixation du bisulfite de sodium sur le phényl-propiolate de méthyle est bien le cinnamate de méthyle-β-sulfonate de sodium. Si l'on substitue au bisulfite le sulfite neutre, on obtient le sel de sodium correspondant à cet éther, c'est-à-dire le cinnamate de sodium-β-sulfonate de sodium.

En se plaçant dans des conditions déterminées, M. Lasausse a pu fixer deux molécules de bisulfite de sodium et obtenir le phénylpropionate de méthyle-disulfonate de sodium ; mais la fonction éther-sel se saponifie presque entièrement au cours de la réaction de sorte que le produit le plus abondant est le sel trisodique.

En série grasse, M. Lasausse a opéré sur deux éthers distincts, l'amylpropiolate de méthyle et l'hexylpropiolate de méthyle. Ces éthers fixent directement deux molécules de bisulfite de sodium en donnant des éthers saturés portant deux groupements sulfonate de sodium. L'amylpropionate de méthyle-disulfonate de sodium, par exemple, a été transformé en sel de baryum, et par saponification à froid en sel trisodique ; chauffé à 155° avec de l'acide chlorhydrique, il fournit

de la méthylamylcétone, fait qui établit la position des groupements sulfoniques; à 120°, au contraire, la décompostion est incomplète et laisse isoler l'acide amylpropionique-disulfonate de sodium.

Des dérivés analogues ont été obtenus à partir de l'héxylpropiolate de méthyle.

Le travail effectué par M. Lasausse présentait de réelles difficultés en raison de la complexité des réactions et de la nécessité de séparer les sels sodiques formés les uns des autres et du bisulfite de sodium mis en réaction. M. Lasausse a employé un moyen ingénieux qui consiste dans la transformation du sulfite en sulfate par l'eau oxygénée pure.

En résumé, le mémoire présenté par M. Lasausse résout un point théorique intéressant; il est exécuté suivant une technique rigoureuse.

Aussi le jury propose-t-il de décerner le *prix Flon* à son auteur.

Messieurs,

L'année scolaire qui s'est achevée par les concours dont je viens de vous exposer les résultats, a présenté une particularité qu'il importe de signaler. Elle marque en effet le début du nouveau régime des études pharmaceutiques. Il vous paraîtra sans doute utile de profiter du temps pendant lequel les études seront poursuivies simultanément sous les deux régimes, pour tâcher de faire une comparaison entre les résultats qu'ils ont fourni et fourniront dans les années suivantes.

Nos observations, limitées nécessairement jusqu'ici à une seule année, nous conduisent à conclure que les élèves du nouveau régime ne se sont pas montrés inférieurs à leurs camarades. En effet, sur 5 lauréats du concours des prix de l'École en 1re année, 4, dont les 2 premiers, appartiennent au nouveau régime. Il convient d'ajouter cependant que les élèves de l'ancien régime se rattrapent au concours des travaux pratiques où ils remportent 4 récompenses sur 6 décernées.

En résumé, l'avantage, sans être décisif, appartient donc aux élèves du nouveau régime.

Si nous jetons un coup d'œil sur l'ensemble des concours de l'année scolaire 1911-1912, nous n'y voyons aucun fait saillant qui les distingue de ceux des années précédentes, et je ne puis que répéter, à leur sujet, des observations que vous avez déjà souvent entendues.

Les élèves viennent nombreux aux concours des travaux pratiques et leurs épreuves sont généralement brillantes; ils délaissent les concours des prix de l'École et des prix de fondation; parfois même, les rares candidats à ces concours

font preuves de qualités moins sérieuses qu'on pourrait le souhaiter.

Toutefois cette critique ne s'applique pas généralement à la 1re année d'études qui fournit un nombre raisonnable de candidats et des épreuves très satisfaisantes. C'est ce qui s'est encore produit cette année : 21 élèves se sont fait inscrire, 14 se sont présentés, 9 ont pris part à toutes les épreuves.

Ces chiffres témoignent d'une ardeur qu'on serait heureux de constater dans le cours des études. Mais l'expérience nous apprend que ces débuts pleins de promesses restent sans lendemain.

Bien que les récompenses offertes augmentent de valeur, d'année en année, elles n'attirent plus que de rares candidats. Il semble qu'après la première joute entre les débutants, un classement se fasse dans leur esprit et que désormais la lutte doive nécessairement être circonscrite entre deux ou trois élèves que leurs camarades jugent les seuls lauréats possibles et avec lesquels ils croient inutiles de se mesurer.

C'est ainsi que nous voyons au concours des prix de l'École en 2e année un seul candidat (sur deux inscrits) achever la série des épreuves; et, en 3e année, il n'y avait que trois inscrits et deux candidats seulement ont terminé le concours.

Pour les prix de fondation, la proportion est la même; il y a au maximum un candidat de plus que le nombre des récompenses à distribuer; et même le *prix Laroze* n'a pu être décerné, le manuscrit remis par l'unique candidat ne satisfaisant pas aux conditions imposées par le règlement du concours.

Mettant de côté certains prix de fondation en raison de la préparation très spéciale qu'ils exigent, on ne peut que regretter cette rareté de candidats aux autres concours. Chaque

année votre rapporteur le constate et le déplore; je n'aurai garde de manquer à la tradition.

Mais, Messieurs, vous ne vous êtes pas contentés de vous associer aux regrets périodiquement exprimés par vos rapporteurs, vous vous êtes préoccupés d'y apporter un remède.

Dans la précédente Assemblée de l'École, M. le professeur Béhal a proposé d'attirer les élèves aux concours en assurant des récompenses à tous ceux dont les épreuves auraient été jugées satisfaisantes; ces récompenses consisteraient en exemptions de droits d'inscriptions ou de frais de travaux pratiques. Cette proposition se trouve liée ainsi à une question financière qu'il n'est point de mon rôle d'essayer de résoudre. Je me contente donc de vous la rappeler.

Mais, vous me permettrez d'attirer votre attention sur un fait qui m'a frappé dans l'examen attentif des résultats des concours de cette année et qui se rattache à la question précédente.

J'ai eu l'étonnement de constater que parmi les élèves qui ont pris part aux concours et même parmi ceux qui se sont fait inscrire ne figurent que de rares boursiers de l'École.

En 1re année, un seul boursier s'était fait inscrire aux prix de l'École et n'a point figuré sur la liste des lauréats; en 2e année, également un seul boursier, d'ailleurs le seul candidat qui ait pris part à toutes les épreuves; en 3e année, aucun boursier ne s'est fait inscrire. Au total, si nous relevons toutes les nominations des différents concours (prix de l'École, de travaux pratiques, de fondation), soit plus de 40, nous n'y trouvons que deux noms de boursiers.

Cette abstention me paraît tout à fait anormale et de nature à nous inquiéter sur l'utilisation des bourses.

Comment, en effet, expliquer que des jeunes gens qui font

appel aux secours pécunaires mis à leur disposition par l'État, la ville ou de généreux donateurs, dédaignent les avantages de même nature doublés de l'honneur qui y est attaché, qui leur sont offerts dans les prix de l'École ou de fondation ?

J'ai pensé que pour assurer un meilleur rendement aux fonds destinés à faciliter l'instruction des élèves, il serait peut-être utile de surveiller davantage ceux qui en profitent.

A l'heure actuelle les titulaires des bourses n'ont d'autre obligation que d'en toucher le montant. Ne pensez-vous pas que l'École n'ait le droit de leur demander plus, et en particulier, de quelle façon ils ont employé les fonds mis à leur disposition ? Et ne vous semble-t-il pas que la manière la plus simple et la plus discrète de leur poser cette question, en les obligeant à y répondre, soit de les contraindre à prendre part à toutes les épreuves des concours des prix de l'École.

La nature et la variété des épreuves de ces concours leur donnent plus de valeur que n'en peuvent avoir les examens probatoires ou les concours de bourse du début de l'année scolaire ; dans tous les cas ils les complèteront de la façon la plus heureuse si on peut en tenir compte dans l'attribution des bourses de l'année suivante. On aurait ainsi dans les boursiers des candidats assurés pour les concours de l'École.

On m'a objecté que, si les boursiers ne se présentaient pas, c'est qu'ils se sentaient insuffisants et qu'il n'y avait aucun intérêt à augmenter le nombre des candidats médiocres.

Ce serait aussi tout à fait mon avis si je n'attendais pas un meilleur résultat de la mesure proposée. Mais, c'est que précisément, et par définition, les boursiers doivent être de bons élèves, car je présume que les bourses n'ont pas été instituées pour augmenter de quelques unités le nombre des pharmaciens médiocres, mais pour permettre à de bons sujets,

bien doués et sans fortune, de donner la mesure de leurs capacités en les débarrassant des soucis matériels de l'existence.

Quels meilleurs candidats pourrait-on souhaiter pour les concours ?

Si jusqu'ici ils ne se sont pas toujours montrés suffisants, c'est peut-être qu'on ne leur a pas assez fait sentir l'obligation morale qu'ils contractent en sollicitant une bourse. En les obligeant à prendre part aux concours des prix de l'École qui demandent une préparation suivie et de longue haleine, ils seront, ce qu'ils doivent être, de bons candidats.

Un autre effet qu'on pourrait attendre de cette modification serait d'augmenter le nombre des candidats en dehors même de l'appoint fourni par les boursiers. Il ne serait pas surprenant que d'autres élèves, encouragés par la présence d'un plus grand nombre de concurrents et ne craignant plus de se trouver seuls devant un ou deux candidats redoutables, vis-à-vis desquels ils craindraient de faire mauvaise figure, se décidassent à tenter les chances du concours.

En résumé et pour terminer, j'ai la conviction que cette mesure très simple, tout en permettant de mieux surveiller le bon emploi des bourses attribuées aux élèves, augmenterait la valeur des concours de l'École; c'est là mon excuse d'avoir soulevé cette question devant vous.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(800 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* a été successivement portée à 800 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention du dit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École de Pharmacie (École supérieure, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais, depuis 1908, pour la seconde année qui suit.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1913 reste le suivant : *Les Éricacées alimentaires, médicinales et toxiques*. Et pour 1914, le sujet est : *Les Verbénacées médicinales*.

PRIX LAILLET

(*600 francs.*)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. LAILLET (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 francs 50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur,

devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

PRIX LAROZE
(900 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul LAROZE, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de l'École désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de Pharmacie de France, choisiront leur sujet.

En 1913, les candidats devront traiter un sujet d'analyse *quantitative*.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

PRIX GOBLEY
(Biennal, 2.700 francs.)

M. GOBLEY, membre de l'Académie de Médecine, ancien

agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs, qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1911.

L'École a proposé pour 1913 le sujet suivant :

Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.

PRIX LEBEAULT

(600 francs.)

Par testament olographe, en date eu 22 octobre 1874, M. LEBEAULT (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un

concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

Prix Desportes

(525 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes,* qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire,

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

Prix Henri Buignet

(1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

Prix Flon

(900 francs.)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter le dit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

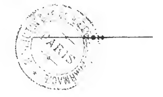
Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1913 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments* ».

Par une décision de l'Assemblée de l'École, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 1444 *D*

